



E U R O M A N I F E S T A T I O N  
le 4 OCTOBRE 2003 à Rome

# Pour l'emploi, les retraites, une Europe plus sociale

**La Confédération Européenne des Syndicats (CES) et les organisations syndicales italiennes appellent à une grande manifestation européenne à Rome le samedi 4 octobre 2003. Plusieurs enjeux majeurs justifient cette nouvelle euromanifestation. La CGT se mobilise pour sa réussite.**

**Le 4 octobre, s'ouvrira la Conférence Intergouvernementale (CIG) chargée de proposer une version définitive de la réforme des traités européens dans le cadre de l'élargissement à 10 voire 13 nouveaux pays. Le projet de traité constitutionnel établi par la Convention en juillet dernier après 16 mois de travaux au cours desquels nous avons pesé par nos nombreuses propositions et nos mobilisations (Bruxelles 2003 et Barcelone en 2002), constituera la base des négociations de la CIG.**

## POUR LE PLEIN EMPLOI ET DES EMPLOIS DE QUALITE

L'objectif de plein emploi en 2010 fixé lors du sommet de Lisbonne ne pourra pas être atteint si la politique sociale reste un appendice des décisions économiques libérales des dirigeants des pays de l'U.E. Les politiques sociale et économique doivent être coordonnées avec pour objectif premier un recentrage de l'activité économique sur les enjeux du progrès social et du développement durable et non sur l'exa-

cerbation de la concurrence.

Les ministres des finances des Quinze doivent assouplir la politique économique et monétaire actuelle afin de favoriser l'investissement dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, la recherche et le développement, les technologies durables d'un point de vue environnemental et par les infrastructures trans-européennes.

## POUR DES RETRAITES SOLIDAIRES ET VIABLES

Les systèmes de retraites de base et notamment le mécanisme de répartition entre générations sont remis en cause en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie ...

L'euromanifestation du 4 octobre est l'occasion de faire converger les luttes des salariés européens pour la défense d'un système solidaire de protection sociale, clé de voûte du modèle social européen. Parce que les Etats membres se trouvent face à des défis communs en termes démographiques, parce que les salariés n'ont pas à supporter seuls le fardeau des réformes, des réponses peuvent être portées ensemble !

Pour cela, nous devons notamment lutter contre les licenciements des travailleurs les plus âgés pour qui retrouver un emploi est plus difficile. Plus d'emploi est une solution clé pour la viabilité de nos systèmes de retraite.

Les réformes nationales doivent impliquer, comme l'ont décidé les organisations affiliées à la CES dont la CGT :

- de fournir aux retraités un revenu sûr qui remplace celui perçu durant la vie active en tenant compte de leur niveau de vie ainsi que du niveau de vie de la population
- de réduire les écarts de revenu, liés aux différentes prestations de retraite entre pensionnés, entre hommes et femmes
- de garantir une couverture correcte du risque de vieillesse aux travailleur(euse)s occupé(e)s dans des emplois précaires (temps partiel, intérimaires)
- de maintenir les droits pendant les interruptions de carrière.

Bien que l'U.E. n'ait pas de compétence en matière de retraite, certaines instances européennes, sous couvert de limiter les déficits publics, tentent d'allonger la vie au travail. Le recul de l'âge légal de la retraite ne peut en aucune façon constituer une solution au financement des retraites. Les salariés ayant un travail particulièrement pénible doivent en outre pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée.

# POUR UN NOUVEAU TRAITE « SOCIAL »

## CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX :

Nous demandons son intégration dans le nouveau Traité tel que proposé par le projet de traité de la Convention ainsi que la mise en place d'un système de révision de la Charte en vue de son amélioration. Le projet de traité porte néanmoins des restrictions quant à la portée de l'application de la Charte. Elles doivent être écartées afin d'une part, que la Charte puisse constituer une base juridique pour le progrès social et d'autre part, que chaque travailleur ou citoyen puisse l'invoquer directement devant le tribunal de son choix.

### *Services publics (ou services d'intérêt général) :*

Pour la CES et la CGT, les services publics doivent figurer au rang des valeurs fondamentales de l'U.E. car ils constituent la pierre angulaire du modèle social européen. Le processus de libéralisation de l'énergie, des transports, des télécommunications en cours doit être stoppé tant qu'une évaluation pluraliste des impacts sur l'emploi, sur la base d'indicateurs sociaux, n'a pas été réalisée. De plus, nous demandons l'adoption d'une loi européenne intersectorielle qui promeuve l'intérêt général et élargisse les dérogations à la règle de libre concurrence pour plus de cohésion sociale et territoriale. Le nouveau traité doit assurer l'égalité d'accès de tous à des services de qualité, les usagers et les salariés doivent être associés à leur contrôle démocratique.

### La Démocratie

Les modalités de vote des actes législatifs restent axées sur le système de l'unanimité notamment en matière sociale et fiscale. Une Europe à 25 pays risque de bloquer toute possibilité d'avancée. Le progrès social et la lutte contre le dumping fiscal nécessitent sans doute des évolutions en ce domaine.

La proposition du projet de la Convention pour un droit d'initiative populaire serait, si elle était reprise par la C.I.G, un grand pas en avant. Un million de signatures des citoyens originaires de plusieurs pays permettrait ainsi d'imposer une initiative législative de leur choix à la Commission européenne..

**LA CGT  
SE MOBILISE  
POUR L'EMPLOI,  
LES RETRAITES,  
UNE EUROPE  
QUI PRENNE  
VERITABLEMENT  
EN COMPTE SES  
TRAVAILLEURS !**

**LE 4 OCTOBRE  
A ROME, NOUS  
NOUS FIXONS  
L'OBJECTIF DE  
PARTICIPATION  
DE PLUS DE  
4000 MILITANTS  
CGT DES  
GROUPE  
MULTINATIO-  
NAUX ET DE  
TOUTE LA  
FRANCE QUI SE  
JOINDRONT A  
LEURS CAMA-  
RADES EURO-  
PEENS POUR  
FAIRE VALOIR  
LEURS REVEN-  
DICATIONS.**

**LA CGT  
APPELLE EN  
OUTRE A PRO-  
LONGER CETTE  
MOBILISATION  
LE 8 OCTOBRE  
DANS TOUTE LA  
FRANCE A  
L'OCCASION  
DES NEGOCIA-  
TIONS AVEC LE  
MEDEF SUR  
L'ACCOMPA-  
GNEMENT  
SOCIAL DES  
RESTRUCTURA-  
TIONS.**

## DES DROITS NOUVEAUX POUR LES SALARIES

Metal Europe, Daewoo, Moulinex, Air Lib ... Rien qu'en France, 16 000 licenciements économiques sont à craindre à court ou moyen terme. Les licenciements collectifs n'en finissent plus, les droits des salariés sont bradés. Nous exigeons des droits nouveaux en Europe, complémentaires des droits nationaux existants, pour défendre les salariés contre les décisions unilatérales et purement financières du patronat :

- 1. Des droits syndicaux transnationaux :** les multinationales se jouent des oppositions entre les droits nationaux et délocalisent pour écarter les lois. Nous demandons la reconnaissance, dans le traité, de la liberté d'association, du droit de la négociation et d'action collectives dont le droit de grève européen mais aussi d'un droit à un revenu minimum européen pour lutter contre le dumping social.
- 2. Révision de la directive sur les Comités d'Entreprise Européens :** cela fait trois ans que celle-ci aurait du être réalisée. Un des objectifs clefs est d'élargir son étendue et renforcer les droits d'information et de consultation des salariés en cas de restructuration.
- 3. Marchés publics :** inclure une clause concernant les « normes sociales justes » dans les appels d'offre, y compris le respect des accords collectifs existant, l'égalité des chances entre hommes et femmes, la non-discrimination, conformité aux objectifs de la politique sociale et d'emploi de l'UE et du développement durable.
- 4. Contrôle des fusions :** intégrer des critères relatifs à l'emploi dans la réforme de la réglementation du contrôle des fusions.
- 5. OPA :** il faut une nouvelle directive pour garantir notamment l'information, la concertation des salariés et de leurs représentants - et des mesures défensives dont la possibilité de s'opposer à des fusions qui ne contribuent pas au développement durable d'une entreprise ou d'une région.
- 6. Travail intérimaire :** nous demandons l'adoption d'une directive (bloquée par 4 Etats membres qui souhaitent nier l'égalité de traitement entre les intérimaires et ceux qui sont salariés dans l'entreprise utilisatrice) protégeant les travailleurs concernés et limitant les possibilités de recourir au travail intérimaire.